27me Année N° 127 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Lundi 7 Mai 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 6 MAI 1883

LA RÉPUBLIQUE RAISONNABLE

La République a été successivement affublée d'une foule d'épithètes de tout genre, au gré des partis qui ont prétendu la caractériser. On a dit tour à tour qu'elle doit être conservatrice, réformatrice, libérale, autoritaire, parlementaire, radicale, démocratique, sociale, anarchiste, etc., etc. M. Jules Ferry, dans les paroles qu'il a prononcées au banquet de Vierzon, vient de lui trouver un nouveau qualificatif. Il veut que la République soit raisonnable.

Ah ! certes, nous ne demandons pas mieux, et c'est bien là l'idéal du meilleur des gouvernements dans le meilleur des mondes possible.

La République sera donc raisonnable, ou elle ne sera pas. C'est parfait, du moins cela semble parfait au premier aspect. Au second, malheureusement, avec la réflexion, le doute commence à naître : et, au troisième, on est tout surpris de voir que rien n'est plus imparfait, plus vague et plus incompréhensible que cette belle maxime à effet séduisant.

Raisonnable ! Qu'est-ce qui est raisonnable et qu'est-ce qui ne l'est pas ? Qui pourra même nous définir au juste ce phénomène moral, ondoyant et divers, qu'on appelle ou qu'on croit la raison ?

Il y a la raison pure de Kant, une abstraction de quintessence philosophique que nous défions les plus habiles de ramener à une conception intelligible.

Il y a la raison du plus fort qui, d'après le bon La Fontaine, est toujours la meilleure, et qui se résume à justifier le droit que s'arroge le Loup de tuer et de manger l'Agneau.

Il y a la raison d'Etat, qui est tout ce que l'on veut et qui, depuis le commencement des âges, a servi de prétexte à toutes les tyrannies contre toutes les libertés.

Il y a la raison des fameux « arguments irrésistibles » par lesquels, dans le chef-d'œuvre de Beaumarchais, le comte Almaviva levait si prestement, à l'accord parfait de l'or, les scrupules de Dom Basile.

Il y a même « la raison de la déraison », comme dit l'illustre Don Quichotte, *la razon de la sinrazon*, car l'aberration a aussi sa logique, et le sophisme le plus obtus affecte une apparence de vérité.

Enfin, par-dessus tout, il y a la raison de chacun de nous, que nous avons toujours toutes sortes de motifs de croire la seule bonne, qui est rarement celle du voisin, et qui varie à l'infini, suivant le tempérament, la passion, l'intérêt, les circonstances ; ce qui a fait dire à un ancien : « Autant de têtes, autant d'opinions. » *Tot capita, tot sententiæ !*

Laquelle de ces raisons est la raisonnable ? Laquelle la République doit-elle pratiquer pour réaliser l'excellent gouvernement que rêve M. Jules Ferry ?

Il nous répondra que nous la lui baillons belle avec ce badinage fantaisiste, et que sa pensée est assez claire pour se passer de commentaires. La raison, parbleu ! c'est la raison ; cela se définit de soi-même ; il n'est pas besoin de chercher midi à quatorze heures pour le comprendre.

Eh bien, soit ! Parlons sérieusement.

M. le président du conseil croit-il sincèrement qu'il soit si facile, surtout en politique, de définir ce qui est raisonnable. Nous pensons bien qu'il a voulu, sans doute, opposer la raison à l'utopie et protester, sous cette forme trop absolue, contre les folies socialistes et les insanités radieales. Mais n'y a-t-il que le radicalisme qui ait le monopole de la déraison, et M. Jules Ferry est-il sûr, depuis que le hasard des événements l'a mis à la tête des affaires publiques, de n'avoir jamais suivi et pratiqué qu'une politique raisonnable ?

Est-ce raisonnable d'avoir profondément divisé le pays, d'avoir découragé les libéraux sincères et modérés qui croyaient trouver dans la République la consécration de leurs principes ?

Est-il raisonnable d'avoir troublé les consciences et froissé les sentiments les plus respectables en entreprenant, contre l'Eglise et la religion, une guerre lamentable au profit de l'intolérance à rebours et du fanatisme laïque que représent M. Paul Bert et son école ?

Est-ce raisonnable d'avoir laïcisé à outrance les écoles, les hôpitaux, les tribunaux et les cimetières ? Est-ce raisonnable d'avoir persécuté, expulsé, dispersé, d'innocentes communautés religieuses dont on aurait pu et dont on aurait dû, au contraire, se faire des auxiliaires dévoués ?

Est-ce raisonnable de désorganiser, sous prétexte d'y combattre une réaction imaginaire, l'administration et la magistrature, pour y donner des places lucratives à tous les faméliques de la République ? Est-ce raisonnable d'en chasser tous les hommes de valeur et d'expérience pour les peupler d'orgueilleuses nullités ?

Est-ce raisonnable, depuis plus de douze ans de pouvoir, d'en être encore aux premiers rudiments de notre réorganisation militaire et de bouleverser tous les systèmes sans trop savoir ce qu'on doit faire pour assurer la défense de la patrie ?

Est-ce raisonnable d'avoir dilapidé la fortune de la France dans des prodigalités de fils de famille, dans des entreprises aussi improductives que dispendieuses, toutes conçues en vue d'intérêts électoraux ou d'intérêts de parti, qui ont, en peu d'années, fait plier le Trésor sous le poids des emprunts et des dettes, porté nos budgets à près de 4 milliards et creusé le gouffre du déficit ?

Est-ce raisonnable d'avoir suivi au dehors une politique d'imprévoyance ou d'aventure, qui a excité contre nous les défiances et l'hostilité de toutes les grandes puissances européennes, de sorte que nous sommes condamnés à l'isolement et à l'immobilité et que l'on se coalise contre nous en attendant peut-être de nous combattre ?

Que de questions analogues nous aurions encore à poser !

Est-ce cette République, est-ce cette politique, est-ce ce système de gouvernement qu'on considère comme raisonnable ?

M. Jules Ferry peut croire que oui ; mais la conscience publique dit hautement non, et, il n'y a pas de doute possible, la raison est de son côté.

UNE CANDIDATURE CONSERVATRICE

M. Louis Calla, candidat conservateur à l'élection législative du seizième arrondissement de Paris, adresse aux électeurs la circulaire que voici :

« Messieurs les électeurs,

» A la veille du scrutin, un dernier mot : pas d'équivoque.

» La question actuelle n'est pas la forme, mais la politique du gouvernement.

» Conservateurs et Français avant tout, nous voulons, en allant au scrutin, mettre au-dessus de préférences personnelles les grands intérêts du pays.

» Donc,

» Union de tous les conservateurs, sans acception de partis ;

» Résistance au radicalisme.

» Revendication de la liberté, de l'ordre, de l'économie.

» Respect de la liberté de conscience.

» Indépendance de la magistrature.

» Organisation définitive de notre armée.

» Etude sérieuse des réformes sociales

» Raffermissement de notre crédit, de notre commerce et de notre industrie.

» Telle est la politique que je défendrai à la Chambre, si vous me faites l'honneur de m'accorder vos suffrages.

» Electeurs, c'est à vous de prononcer, en vous inspirant de votre responsabilité et de votre patriotisme.

» Louis Calla,

» Candidat conservateur. »

UN MARCHÉ SCANDALEUX

Un journal républicain, la *Revue de la Marne*, dénonce un marché scandaleux, passé de gré à gré, « sans publicité, sans appel à la concurrence, avec des spéculateurs de Paris et du Pas-de-Calais, pour la fourniture de certaines denrées nécessaires à l'approvisionnement de l'armée en cas de guerre ».

D'après ce journal, le marché aurait été passé pour neuf années, au prix de 18 millions par an, soit pour les neuf années, 162 millions.

« 162 millions, s'écrie la *Revue de la Marne*, que l'administration de la guerre peut dépenser à son gré pour fournitures militaires, sans avoir à passer des marchés réguliers, et toujours à l'avantage du même fournisseur, *accapareur patenté par le ministre de la guerre* ».

Dans quelles conditions ce marché a-t-il été passé ? La *Revue de la Marne* répond :

« L'administration acceptant cette considération que les denrées acquises devront être transportées dans les lieux d'emmagasinement, le prix a été majoré du prix de transport, puis ce prix définitif est devenu la base du marché, et comme la prime consentie par la guerre est de 15 0/0, que le prix du transport peut être considéré comme une majoration de 10 0/0, — *en effet, le sucre payé 115 francs est aujourd'hui au cours de 105 francs*, — c'est 25 0/0 sur la valeur brute que l'administration accorde en prime aux spéculateurs dont elle a accepté les offres ».

L'accusation est nettement formulée — par une feuille républicaine. M. Thibaudin a la parole pour se défendre. Dans le cas où le ministre de la guerre croirait devoir garder le silence, nous voulons espérer que des explications lui seraient demandées, soit à la tribune du Sénat, soit à la tribune de la Chambre.

Nous avons naguère relaté des bruits fâcheux et exprimé des soupçons sérieux au sujet de certains marchés dans lesquels se trouvaient mêlés de hauts personnages du monde politique républicain. Il est temps que la lumière soit faite. La conscience publique la réclame impérieusement.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
DES JEUNES FILLES
D'APRÈS LES NOUVEAUX PROGRAMMES (1)

(Suite)

III

Un autre motif allégué pour la création de colléges de filles, c'est que « une éducation nationale n'est pas moins indispensable pour les jeunes filles que pour les jeunes gens. »

Qu'est-ce que c'est qu'une « éducation nationale ? » — Car il ne suffit pas de s'emplir la tête d'idées creuses et la bouche de mots sonores ; encore faut-il s'entendre. — Il n'y a pas de morale nationale, la loi morale est universelle. Ni la logique, ni la philosophie, ni les mathématiques, ni les sciences physiques et naturelles, ne sont du domaine exclusivement national. Si en ce qui concerne l'histoire, la géographie, la littérature, l'enseignement doit porter de préférence sur ce qui est national, cela se fait d'instinct dans tous les établissements libres, et l'intervention officielle n'y ajoutera rien.

Par éducation nationale on entend, sans oser le dire, une éducation dont le gouvernement déterminera l'esprit : c'est l'invasion du fort intérieur, l'usurpation des droits naturels des pères de famille. Mais alors même que cette prétention serait réalisable, l'esprit qui présiderait à l'éducation ne serait pas pour cela national, parce que sous le régime parlementaire le gouvernement n'est jamais et ne peut jamais être autre chose que la conquête momentanée d'un parti.

Depuis moins d'un siècle, la constitution nationale a été renversée, renouvelée ou amendée vingt six fois. Tous les partis ont occupé tour à tour le pouvoir, sans qu'aucun d'eux ait jamais pu s'y fixer, parce que les partis vaincus n'ont jamais désarmé et qu'ils se sont coalisés toujours pour renverser le vainqueur. En s'emparant de l'éducation des enfants, tout parti momentanement vainqueur ne peut avoir d'autre but que de les plier sous sa servitude et de leur inspirer sa haine pour les vaincus. Or, ce n'est pas là un esprit national, c'est l'esprit de guerre civile ; il n'y a que l'esprit de paix qui puisse procurer la Paix sociale.

Cet esprit de paix ne peut naître que de l'enseignement libre. N'ayant pas de moyens de contrainte, les directeurs des établissements libres ne peuvent obtenir le succès que par la conciliation. Pour gagner la confiance des pères de famille, ils doivent se soustraire à l'action des partis, ne se préoccuper que de la bonne éducation de leurs élèves, sans acception de classes et d'opinions politiques. En se pliant eux mêmes à ce qu'il y a de meilleur dans l'esprit public, ils raffermissent cet esprit et le propagent, aussi bien parmi les parents que parmi les enfants : l'éducation véritablement nationale est là.

M. Gréard cite ce mot de Mme de Rémusat : « Par la révolution, les femmes sont devenues mères et épouses de citoyens. » Cette opinion d'une femme assurément éminente donne la mesure de ce qu'est l'éducation dite aujourd'hui « nationale. » Ainsi ces bourgeois et ces paysans qui, dans la France ancienne, s'assemblaient quand bon leur semblait pour traiter entre eux de leurs affaires locales ; qui faisaient des *ordonnances* et des *statuts* pour l'administration de leurs communes ; qui s'imposaient à leur gré ; qui élisaient leurs magistrats, leurs répartiteurs, les collecteurs des impôts, ce n'étaient pas là des citoyens !... Ce titre n'appartiendrait qu'à ceux qui, depuis la révolution et imbus de ses faux dogmes, ne sont plus jugés capables d'user des libertés dont ont joui leurs ancêtres, et ne méritent que trop qu'on leur applique ce sarcasme de J.-J. Rousseau : « Je ris de ces peuples avilis qui, se laissant ameuter par des tribuns, osent parler de liberté sans en avoir l'idée, et, le cœur plein de tous les vices de l'esclavage, s'imaginent que pour être libres, il suffit d'être mutins ! »

Le bon sens populaire, même parmi les plus égarés, repousse l'idée d'initier les femmes à nos débats politiques. A la séance du 5 septembre 1882 du congrès socialiste tenu à Bordeaux, le *citoyen* Bernard, de la société des tailleurs d'habits de Saint-Martin, disait à ce propos : « Veut-on les laisser aller aux réunions publiques ? Pendant qu'elles y seraient, elles ne raccommoderaient pas nos culottes, et nous ne porterions bientôt que des haillons. »

Sans aucun doute, toutes les femmes ne sont pas appelées à des soins aussi bas ; mais à toutes s'applique ce conseil de Molière :

Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,
Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
Et régler la dépense avec économie.

Dans tous les pays et dans tous les temps, l'administration et la garde du foyer ont été considérées comme les plus impérieux devoirs des femmes : leur plus grand mérite a toujours été d'y être restées fidèles. Parmi les titres d'honneur inscrits sur la tombe d'une matrone romaine en grande réputation de vertu, on lisait celui ci : « Elle a gardé la maison, elle a travaillé la laine ; *domum servavit, lanam fecit.* » A Rome, l'une des qualités recherchées dans une jeune épouse était « des mains accoutumées à travailler la laine, *manus lanificæ.* » On aimera toujours mieux trouver aux doigts d'une femme les traces du maniement de l'aiguille, que de les voir tachés d'encre.

(*A suivre*) Emmanuel de Curzen.

(1) Nous empruntons cette intéressante étude à la *Réforme sociale*.

ÉPIQUE !

Le maire de Chabeuil (Drôme), M. Joseph-Albin Fayard, qui est en même temps président de la commission de permanence du Conseil général de la Drôme, vient de prendre, au sujet des processions, un arrêté qui mérite d'être conservé :

« Considérant qu'en publiant à la messe paroissiale les expéditions de la cour de Rome sans avoir obtenu l'autorisation du gouvernement de la République française, et en exécutant les décrets de la congrégation de l'Index, qui mettent en interdit les livres donnés en prix aux élèves de l'école communale par l'administration municipale, les ecclésiastiques de la paroisse de Chabeuil se sont mis en état d'hostilité ouverte contre les lois de l'Etat ;

» Considérant que ces agissements, qui tendent à persuader aux pères de famille que les membres du Conseil municipal sont capables de mettre entre les mains de leurs enfants des livres immoraux et licencieux, peuvent faire craindre, à un moment donné, des manifestations sur la voie publique.

» Arrêtons :

» Les processions sont interdites à l'avenir sur tout le territoire de la commune de Chabeuil.

» Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté. »

Il faut ajouter que les ecclésiastiques de la commune de Chabeuil, pour parler comme M. Fayard, n'ont jamais publié les expéditions de la cour de Rome, mais se sont bornés à donner lecture de la lettre pastorale de Mgr Cotton, évêque de Valence.

Un de ces jours, M. le maire de Chabeuil va, sans doute, interdire également la vente des journaux qui, eux, ont publié la décision de la congrégation de l'Index. Ce serait au moins logique.

CHRONIQUE DU MOUVEMENT SOCIAL

LES GRÈVES

On annonce une grève prochaine des ouvriers charpentiers de la Seine. D'après les renseignements que nous avons reçus, elle serait provoquée par la perspective de reprise des travaux que fait naître le grand retentissement donné aux projets du gouvernement tendant à galvaniser, pour un moment, l'industrie du bâtiment à Paris. Voilà assurément une conséquence à laquelle les auteurs du projet n'avaient pas songé.

Des grèves nombreuses se sont produites à Marseille parmi les ouvriers des ports, les matelots et chauffeurs, les maçons, les cordonniers et les peintres en voiture. Aujourd'hui, celle des maçons, des chauffeurs et des matelots est terminée, à la suite de concessions faites par les patrons sur les salaires. Il en est de même heureusement de celle des ouvriers des ports, grâce à une scission survenue entre ses partisans, dans une grande réunion tenue, le 18, à l'*Eldorado*. Le député Clovis Hugues, qui, jusqu'à présent avait été un des excitateurs les plus violents des réunions publiques, a pris énergiquement dans cette réunion le parti de la conciliation. Ses démêlés avec les chefs du parti ouvrier, à l'occasion des funérailles de Louis Blanc, semblent l'avoir édifié sur le danger de certaines alliances. Il a déclaré combattre le principe même de la grève qu'il trouve fatale à ceux qui croient par elle servir leurs intérêts et dangereuse pour les plus légitimes revendications du prolétariat. « Je suis prêt, s'est-il écrié, à faire le sacrifice de ma popularité plutôt que d'abandonner ce que je crois être la vérité dans cette lutte engagée entre les compagnies et les ouvriers, dont l'enjeu est l'avenir du commerce marseillais. »

Ces paroles sages et les violences d'une partie de l'assemblée ont opéré le partage des grévistes en deux camps : d'une part, les ouvriers proprement dits, ayant à leur tête la commission exécutive ; de l'autre, le groupe des anarchistes, plus avides de troubles que d'améliorations réelles, et résolus à continuer la grève à outrance. Déjà la veille de la réunion, des symptômes non équivoques de lassitude se manifestaient dans la partie sérieuse de la population ouvrière : dès lundi et mardi, 16 et 17 avril, une certaine activité régnait sur les ports et deux navires le *Pontiac* et le *Béarn* avaient pu partir à plein chargement. Il n'y avait plus dès lors qu'à consommer la séparation complète des deux partis. C'est dans ce but que la commission exécutive a communiqué un avis par lequel « étant donnée l'impossibilité de trouver un local assez vaste pour réunir la corporation entière, elle décidait de faire convoquer par les délégués des chantiers leurs ouvriers respectifs dans leurs locaux spéciaux, afin de connaître l'expression vraie de leurs

---

FEUILLETON DU 7 MAI 1883. — 2 —

LE

CRIME DES AIRELLES

PAR

SAINT-VÉRON

I

L'énigme sanglante

— Nous le saurons dans un instant, voici que l'on apporte des bouteilles de vin de Champagne, c'est le moment psychologique !

— Souvenez-vous de mon pronostic, c'est pour Samson que je parie !

Les bouchons qui sautaient en l'air mirent fin aux conversations : tous les regards s'étaient tournés du côté de Mlle de Cerneuse ; elle était un peu plus pâle que d'ordinaire ; mais en revanche, ses yeux, d'un bleu foncé, brillaient d'un tel éclat, qu'ils semblaient noirs.

Le marquis se leva alors, ayant sa coupe remplie d'al mousseux.

— Mes amis, dit il, je bois à la santé de celle dont nous fêtons la naissance, à ma chère pupille, à Mlle de Cerneuse, qui accomplit ce soir sa dix-huitième année !

Tous les verres se heurtèrent contre celui de la jeune héritière, qui remercia les convives du toast qu'ils venaient de lui porter.

— Permettez-moi, dit-elle d'une voix que l'émotion faisait trembler, de boire à mon tour à ceux que j'aime : à vous ma marraine à vous mon tuteur, qui m'avez tant aimée, qu'avec vous j'ai presque oublié que j'étais orpheline ; à vous les amis de la maison ! Puis, détachant du bouquet placé devant elle une fleur semblable à celle qui ornait sa coiffure, elle la tendit en rougissant à Léon Gervais, en ajoutant : « A vous, mon cher artiste, cette fleur, pour vous remercier de mon portrait, un chef-d'œuvre que rien ne saurait payer ; puis, se tournant du coté de sir Arthur, qui avait assisté impassible à l'écroulement de ses esperances, elle continua :

— Je ne pouvais partager cette fleur ; pour vous consoler, je vous offre ma loyale amitié, voulez-vous l'accepter ?

— L'affection que je vous porte, mademoiselle, répondit l'Anglais, est trop profonde pour ne pas survivre à l'arrêt qui me condamne ; souvenez vous de mes paroles : quel que soit l'avenir que Dieu vous réserve, dans le bonheur comme dans l'adversité, je vous resterai dévoué jusqu'à la mort, ajouta-t-il en portant respectueusement à ses lèvres la main qu'elle lui tendait.

Cette scène, si simple et si touchante, avait profondément ému ceux qui y avaient assisté ; la bonne marquise fut obligée de passer son mouchoir sur ses yeux pour essuyer ses larmes.

Grâce à l'émotion que cet incident avait produite, on rentra un peu en désordre au salon, où le café venait d'être servi.

— Vous le voyez, madame de Lestanges, fit M. de la Vauvinière, j'avais devine juste ; c'est Goliath qui l'emporte, c'est la loi des contrastes qui vient de se justifier une fois de plus.

— Je ne suis pas encore convertie à vos théories.

— Cela viendra, et notre mariage confirmera mon système !

Le protégé de Mme des Airelles avait supporté son échec avec une dignité si parfaite, qu'il était parvenu à se concilier les sympathies générales.

— Impossible de mieux recevoir un coup de boulet en pleine poitrine, avait affirmé le marquis.

— Le procureur de la République, qui, sans en convenir, jalousait l'artiste pour son triomphe, renchérit encore. Oui, dit il, cet insulaire a eu une tenue superbe !... il aurait mérité un meilleur sort !... mais les jeunes filles sont si bizarres, qu'il ne faut pas s'étonner si elles préfèrent un simple barbouilleur à un vrai gentleman, à un baronnet !

Ces commentaires auraient duré plus longtemps si un incident ne les eût interrompus.

L'Anglais, son chapeau à la main, venait de s'approcher du groupe de dames qui entouraît Mlle de Cerneuse et la marquise, après s'être incliné profondément. Il s'adressa à cette dernière.

— Vous me permettrez, madame, de prendre congé de vous ; mon domestique vient de me faire prévenir que ma voiture est attelée. Il ne reste plus qu'à vous témoigner la profonde reconnaissance que j'emporte de votre gracieuse hospitalité.

— Quoi ! vous nous abandonnez si vite, répondit la vieille dame... C'est impossible ; nous n'étions pas préparés à un aussi brusque départ ; donnez nous encore quelques jours, si ce n'est pas en qualité de prétendant, restez, au moins, comme fils de ma meilleure amie.

— Vous me faites songer, madame la marquise, répondit l'Anglais d'un ton ému que j'avais à vous remettre un dernier souvenir de celle qui n'est plus.

— De quel souvenir voulez-vous me parler, mon cher enfant ? fit Mme des Airelles, qui, tout en causant, avait suivi son interlocuteur hors du cercle ou ils se trouvaient.

— En parcourant les papiers de ma pauvre mère, j'ai trouvé deux portraits d'elle, deux miniatures sur ivoire absolument semblables ; sur l'un des médaillons, il y avait cette mention :

A remettre, après ma mort,
à Mme la marquise des Airelles.

— Voilà, ajouta-t-il, l'objet qui vous est destiné.

En même temps il sortit de sa poche une peinture retenue dans un cercle d'or.

— Oh ! c'est bien ma chère Claire ! fit la vieille dame en portant l'image à ses lèvres.

Cet entretien fut interrompu par le châtelain, qui, à son tour, venait insister pour conserver plus longtemps son hôte.

— Les grandes douleurs, monsieur le marquis, répondit ce dernier, en jetant un regard désolé du côté de Mlle de Cerneuse, ont besoin de la solitude pour se calmer !... Du reste, ma figure de deuil ne ferait-elle pas un mauvais effet au milieu des joies d'un prochain mariage ? Laissez-moi quelques jours pour me remettre ; dès que je me sentirai assez fort, je reviendrai prendre ma place dans votre hospitalière demeure.

Comme la marquise allait continuer, il l'arrêta.

— Laissez-moi mettre mon projet à exécution ; je serai de retour pour le jour du mariage : je mêlerai mes prières aux vôtres en faveur de celle que nous aimons.

— Vous êtes, sir Arthur, un noble cœur, et l'avenir vous donnera certainement le dédommagement que vous méritez.

— Bien que je n'aie pas la manie des mariages, ajouta Mme des Airelles, je vous chercherai celle qui guérira votre blessure. Grâce à Dieu, le Nivernais ne manque pas de jeunes et jolies héritières.

Le prétendant évincé protesta par un geste plein de noblesse contre les espérances dont on cherchait à bercer son désespoir.

L'expression de sa figure semblait dire qu'il y a des douleurs éternelles ! puis, allant vers Mlle de Cerneuse, il lui dit : Adieu !

— Au revoir ! répondit elle.

Léon Gervais s'était rapproché : le baronnet lui saisit la main en ajoutant : Deloyaux adversaires comme nous doivent se séparer en amis.

Léon Gervais répondit avec cordialité à son étreinte.

— Très fort ! l'Anglais, fit le procureur à l'oreille de Mme de Lestanges

Un sourire railleur de la veuve fut la seule réponse. Tout bas elle murmura : — Comédien !...

En homme habile, l'Anglais savait que certaines scènes demandent à être écourtées pour produire leur effet ; aussi, après avoir fait ses adieux aux autres invités, il sortit brusquement.

Le marquis tint à l'accompagner jusqu'à la voiture qui attendait.

Toby remit les rênes à son maître, et aussitôt les trotteurs filèrent le long de l'avenue.

Le châtelain regarda les lanternes s'éloigner, en murmurant : Pauvre garçon ! Il resta sur le perron jusqu'à ce que la voiture eût disparu.

Le départ imprévu du baronnet avait amené une certaine gêne dans la réunion. On aime peu les émotions et surtout les émotions tristes après le dîner ; aussi les invités prétextèrent ils des fatigues de la journée pour faire atteler de bonne heure leurs équipages.

Le défilé de la retraite commença aussitôt.

A dix heures, il ne restait, dans le salon du château, que la famille, Léon Gervais et le notaire Perruchot, que le marquis avait retenu pour l'entretenir.

Mme de Lestanges, qui jusqu'alors avait su donner le change sur ses douleurs secrètes, en affectant une gaieté menteuse, s'était à la fin sentie à bout de forces ; elle était remontée dans sa chambre, invoquant l'excuse d'une forte migraine.

L'inflammable M. de la Vauvinière, une fois son étoile disparue, ne songea qu'à l'imiter et se fit indiquer l'appartement qui lui était destiné. Il est bon de faire remarquer que le magistrat, qui se plaignait si fort du chômage du crime, n'aimait pas à courir les routes lorsque la nuit était venue. Aux faiblesses que l'on connaît, il joignait celle de redouter les mauvaises rencontres. Comme ses appréhensions n'étaient un mystère pour personne, il était assuré de trouver un logis préparé pour lui dans chacun de ses déplacements.

Nous avons dû noter cette particularité, qui deviendra importante dans la suite de notre récit, que deux étrangers seulement devaient passer la nuit au château : le procureur de la République et le notaire Perruchot.

Aussitôt que M. de la Vauvinière se fut retiré, le marquis aborda carrément la question du contrat de mariage de sa pupille.

— Pourquoi parler d'affaires ce soir ? fit Mlle de Cerneuse, un peu énervée à la suite de ses émotions.

(*A suivre*)